

CONCOURS D’AFFICHES

2^{ème} édition

Pour les fêtes patronales 2018, le Comité des Fêtes de Peyrehorade reconduit le concours, du 20 Février au 30 Avril 2018.

Le concours de visuel est **ouvert aux dessinateurs amateurs de tout âge**. Ce visuel pourra être repris sur les supports de communication des fêtes (affiches, programme, etc...)

Comment participer ?

Les candidats devront déposer leur proposition d’affiche en version numérique à l’adresse mail du comité cdf.peyrehorade@yahoo.fr en précisant leurs coordonnées, avant le 30.04.2018 à 23h00.

Toutes les techniques de création sont acceptées (collage, infographie, illustration, peinture, photographie, etc.) tant que le projet final correspond aux conditions exposées.

Le format : il doit être de 40x60cm ou homothétique (20x30cm au minimum) d’une résolution haute qualité (300dpi), et n’excédant pas 9mo (formats acceptés : jpeg, PDF, psd, eps, ai, tiff ou png)

Mentions obligatoires : Fêtes de Peyrehorade 2018 – du 03 au 06 août 2018

IMPORTANT : Votre visuel doit représenter l’esprit des fêtes.

Le projet doit être une création originale. Les candidats s’interdisent de reprendre tout ou partie d’éléments appartenant à l’une des affiches officielles des années précédentes des Fêtes de Peyrehorade et s’assurent être titulaires de tous les droits attachés à l’œuvre. Il n’y a pas de thème imposé, le visuel doit être représentatif de l’esprit des fêtes comme l’auteur l’interprète.

Le comité des Fêtes se réserve le droit d’exclure les projets présentant un caractère contraire à l’ordre public et aux bonnes mœurs, politique, confessionnel, polémique ou injurieux. L’incitation à la consommation d’alcool sera un motif de refus de l’œuvre.

Un seul projet sera accepté par candidature.

Le lauréat cèdera au Comité des Fêtes de Peyrehorade l’original de son projet ainsi que l’ensemble des droits d’exploitation, commerciale ou non de celui-ci, notamment les droits de reproduction sur tout support, et ce, pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux et en toute exclusivité.

A l’issu des candidatures, le Comité des Fêtes sélectionnera 5 finalistes parmi les projets, qui seront ensuite soumis au vote du public du 7 au 31 mai 2018.

Le vote se déroulera en ligne, sur le site www.cdfpeyrehorade.fr et sur la page Facebook du Comité. Un vote par bulletin papier, sera possible à l’accueil de la mairie de Peyrehorade et de l’Office du tourisme du Pays D’Orthe, en dépôt d’urne.

Un seul vote est autorisé par personne.

A GAGNER POUR LE LAUREAT

Un bon d’achat d’une valeur de 150 € à valoir chez nos partenaires

A noter que le Comité des Fêtes se réserve le droit d’interrompre le déroulement du concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligeaient.

Bonne Chance
Le Comité des Fêtes

Renseignements complémentaires, s’adresser au comité des fêtes

@ cdf.peyrehorade@yahoo.fr

✉ Comité des Fêtes de Peyrehorade - 679 route de Bayonne - 40300 PEYREHORADE